

RÉGLEMENTATION

Migration de l'emballage vers l'aliment : un risque à maîtriser

En 2016, les nouvelles exigences sur les emballages plastiques entreront pleinement en application. Les entreprises devront maîtriser le risque de migration de certaines substances des emballages vers les aliments.

Remise par le fournisseur à la commande d'un emballage, la déclaration de conformité des matériaux est un document que le responsable qualité doit archiver, mais surtout lire attentivement. Car le fournisseur a l'obligation, dans ce document, de déclarer les substances soumises à des limites spécifiques de migration. Pour les plastiques par exemple, le fournisseur est tenu d'indiquer les quantités incorporées et/ou les valeurs de migration. S'assurer que ces valeurs ne dépassent pas les limites spécifiques doit être un réflexe. Plus compliqué, le responsable qualité doit anticiper les cas de cumuls. « Par exemple, dans le cas d'un produit conditionné dans une barquette operculée par un film, la barquette peut contenir une substance également présente dans le film. L'usine doit alors



vérifier que la valeur totale de migration ne risque pas de dépasser la limite spécifique dans l'aliment », explique Olivier Rondouin, directeur du cabinet de conseil Doceor. Réaliser une analyse par le biais d'un laboratoire spécialisé est une possibilité, mais n'est pas toujours une nécessité. Il peut suffire de calculer

Des analyses de migration spécifiques seront obligatoires pour les aliments secs et non gras.

cette valeur en utilisant un modèle validé s'il en existe, ou en imaginant le pire scénario de migration (100 % de migration) s'il n'en existe pas.

EXTENSION DE L'OBLIGATION D'ANALYSE AUX ALIMENTS SECS ET NON GRAS

Au 1^{er} janvier 2016, le règlement (UE) n° 10/2011 sur les plastiques au contact des denrées alimentaires entrera pleinement en vigueur. Les analyses de migration spécifique seront étendues aux aliments secs et non gras. « D'ici un mois, le règlement prendra effet. Pour les emballages concernés, les entreprises auront l'obligation d'étudier le comportement des substances soumises à des migrations spécifiques, notamment les substances volatiles », précise Olivier Rondouin. Les analyses de migration sont réalisées



Au 1^{er} janvier 2016, le règlement européen sur les plastiques au contact des denrées alimentaires entrera pleinement en vigueur.

via des milieux d'essais qui simulent les différents types d'aliments : secs, gras, aqueux, etc. Comme la nouvelle réglementation le prévoit, le Tenax sera utilisé comme simulant pour tester la migration vers les aliments secs. Avec un échantillon qui devra être testé, non plus à 40°C, mais à 60°C pendant 10 jours dans le cas de produits conservables plus de 30 jours à température ambiante ou inférieure. Quant aux valeurs de migration spécifique, la nouvelle réglementation prévoit qu'elles devront être exprimées en mg/kg d'aliment.

Y voir clair dans les nouvelles obligations n'est pas simple, les laboratoires prestataires de services le savent bien. « Notre rôle est de conseiller les industriels sur les analyses à réaliser », rassure Annaïck Pape, responsable QHSE (Qualité, hygiène, sécurité et environnement) au laboratoire Ianesco. Certains centres techniques comme le Laboratoire national de métrologie et d'essais proposent eux-aussi un accompagnement.

HANNE-LYS MEYER

LE BRC SE PRÉOCCUPE DU SUJET

En août, le *British Retail Consortium*, organisme de certification internationale, a mis en ligne, pour consultation, un projet de recommandations relatif aux migrations de l'emballage vers l'aliment. C'est le signe que la grande distribution britannique se préoccupe du sujet. Les fabricants de produits à marques de distributeurs britanniques, par conséquent, doivent s'attendre à ce que la question soit abordée, en profondeur, lors des prochains audits. Elaboré en collaboration avec le centre technique anglais Campden BRI, le document comporte une synthèse des textes réglementaires applicables au sein de l'Europe mais aussi aux États-Unis. Il est téléchargeable à l'adresse <http://www.brcglobalstandards.com/Manufacturers/Packaging/Consultationdocument.aspx>